



FONDS COMMUN - PSFE

AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

N° 007/AAMI/MINFOF/UGFC-PSFE/SPM/2025 DU 18/09/25

RELATIF A LA PRESELECTION DES ENTREPRISES DU SECTEUR DES BATIMENTS ET EQUIPEMENT COLLECTIFS POUR LA CONSTRUCTION DES LOGEMENTS D'ECOGARDES DANS LE PARC NATIONAL DU FARO

Financement : Fonds Commun-PSFE

N° d'identification : Projet KfW N° : 2010 65 812 - 2013 65 337. FC-PSFE (phases 2 et 3)

Numéro de passation KfW : 513171

Exercice budgétaire : 2025

Imputation : 4.6.1.4.2

I. Contexte et justification

Dans le cadre du programme de sécurisation des aires protégées, le Ministre des Forêts et de la Faune (MINFOF) avec l'appui financier de la Coopération Financière Allemande à travers le Fonds Commun-PSFE, lance un Avis d'Appel à Manifestation d'Intérêt pour la présélection des entreprises du secteurs des Bâtiments et Equipements Collectifs en vue de la construction des logements d'écogardes dans le Parc National du FARO.

II. Objectifs de l'activité

L'objectif global de l'activité est d'améliorer les conditions de vie et de travail du personnel travaillant au service de conservation du Parc National du Faro à travers la construction des infrastructures et l'aménagement des voiries du site y afférent.

De façon spécifique, il sera question de :

- Construire huit (08) logements double pour écogardes ;
- Construire un (01) bâtiment de résidence du conservateur ;
- Réaliser un forage avec château et connections aux bâtiments ;
- Connecter les 9 bâtiments au réseau d'énergie solaire existant.

III. Financement

Les prestations, objet du présent avis à d'appel à manifestation d'intérêt seront financées par le budget du Fonds Commun-PSFE de l'exercice 2025, imputation 4.6.1.4.2 Financement FC2 et FC3.

IV. Participation

La participation au présent Avis d'Appel à Manifestation d'Intérêt est ouverte aux entreprises du secteur de Bâtiment et Equipements Collectifs remplissant toutes les conditions d'accès à la commande publique et disposant des capacités techniques, matérielles, humaines et financières pour exécuter de façon satisfaisante les travaux.

V. Constitution du dossier

Le dossier de manifestation d'intérêt sera constitué comme suit :

A. Volume 1 : Pièces administratives

Le dossier administratif devra comprendre pour toutes les entreprises (nationale ou étrangères) les pièces suivantes :

- Une lettre de manifestation d'intérêt datée, timbrée au tarif en vigueur et signée par une personne dûment habilitée ou, le cas échéant, un représentant disposant d'un mandat ou d'une délégation de pouvoir justifiant la capacité du signataire à engager l'entreprise ;
- Une déclaration sur l'honneur attestant que le soumissionnaire n'est pas exclu des marchés publics et que les informations fournies sont sincères et exactes ;
- Une déclaration d'engagement de la KFW conformément au modèle à retirer à l'Unité de Gestion du Fonds Commun-PSFE ou transmis par mail à la demande du responsable de la firme ;
- Une copie certifiée conforme du registre de commerce et du crédit mobilier (RCCM) ;
- Une attestation de non-faillite délivrée par une autorité compétente en cours de validité ;
- Une attestation de non-redevance CNPS en cours de validité.
- Une attestation de conformité fiscale en cours de validité ;
- Une attestation de catégorisation délivrée par l'autorité en charge des marchés publics au Cameroun.

NB : En cas de groupement d'entreprises, chaque membre du groupement devra produire ses propres pièces administratives.

B. Volume 2 : Critères Financiers

Les entreprises devront fournir les preuves justifiant leurs capacités financières à exécuter les prestations dans les conditions financières satisfaisantes si le marché leur est attribué. A cet effet, elles devront produire les pièces suivantes :

- Les états financiers vérifiés ou bilans certifiés des trois dernières années (2022, 2023 et 2024), attestant de leur solidité financière ;
- Le chiffre d'affaires annuel des trois dernières années (2022, 2023, 2024), pour évaluer la performance et la stabilité économique de l'entreprise. Le montant cumulé desdits chiffres d'affaires doit être supérieur ou égal à 500 000 000 francs CFA ;
- L'attestation de capacité financière qui confirme que l'entreprise dispose des ressources financières suffisantes pour exécuter le contrat dans de bonnes conditions. Pour cela, il est exigé la production d'une attestation de surface ou de capacité financière d'un montant minimum de deux cent trente millions (230 000 000) FCFA, délivrée par une banque agréée par le ministère des Finances (pour les entreprises camerounaises) ou tout autre organisme financier officiellement ou mondialement reconnu.

C. Volume 3 : Critères techniques

Les critères techniques seront évalués sur la base des éléments suivants :

i- Présentation de la firme

Les candidats doivent fournir une présentation détaillée de l'entreprise en mettant l'emphase sur les points suivants :

- **Historique** : Il s'agit de présenter globalement l'entreprise, sa date de création, son évolution au fil des années, etc.
- **Nombre d'employés** : il s'agit de donner l'effectifs actuels de l'entreprise, avec une mention particulière pour les départements ou équipes clés ;
- **Structure organisationnelle** : Il est question de faire une représentation graphique de l'organigramme de l'entreprise, incluant tous les départements clés (ex. : direction générale, ressources humaines, finance, environnement, génie civil, HSE, etc.) ;
- **Postes de responsabilités** : il est question de fournir les détails des principaux postes de responsabilités au sein de l'entreprise, y compris les titres des responsables de chaque département, ainsi que leurs fonctions et missions.
- **Domaine d'activités** : Il s'agit de faire la description des principales activités ou services offerts par l'entreprise, ainsi que des secteurs dans lesquels elle intervient (ex. : IT, construction, services financiers, environnement, etc.) ;
- **Zones d'intervention** : il s'agit de donner la localisation géographique de l'entreprise, l'étendue de ses prestations ou activités sur le plan national et/ou international, ses zones d'intervention spécifiques, etc.

ii- Références de l'entreprise

Les candidats présenteront les références similaires (travaux de génie civil, constructions de bâtiments et autres ouvrages de génie civil) réalisés au cours des cinq dernières années (2020, 2021, 2022, 2023, 2024). Pour chaque projet, la similarité sera évaluée en tenant compte des données suivantes :

- **Nom du projet** : Titre du projet ;
- **Localisation géographique** : Lieu où les travaux ont été réalisés (pays, ville, région).
- **Description du projet** : Détails sur la consistance des travaux réalisés (type de bâtiment, superficie, spécificités techniques, etc.) ;
- **Volume financier** : Montant total du contrat, mentionnant le coût global des travaux réalisés ;
- **Durée des travaux** : Période de réalisation du projet, du début à la fin ;
- **Zone d'intervention particulière** : Préciser si le projet a été réalisé dans une zone difficile d'accès ou entravée, avec une mention des défis rencontrés (accès, logistique, sécurité, etc.).

Pour la justification de la réalisation effective et satisfaisante d'un projet, les pièces suivantes doivent être jointes à chaque projet :

- **Premières et dernières pages de signature des contrats** c'est-à-dire les pages du contrat incluant les signatures des parties prenantes, pour valider l'accord contractuel et les engagements pris par l'entreprise ;
- **Attestations de bonne fin ou procès-verbaux de réception des travaux** prouvant que les travaux ont été achevés avec succès et validés par le client ou l'autorité compétente. Pour les contrats en cours, les procès-verbaux de réception provisoires ou partielle peuvent servir de justificatifs ;
- **Contacts téléphoniques des clients ou des responsables des projets exécutés** : Fournir les coordonnées des clients ou responsables des projets (numéros de téléphone

et/ou adresses électroniques), pour permettre, le cas échéant, la vérification des informations.

NB : L'absence de contact d'un client ou un contact erroné entraînera la non-évaluation de la référence concernée.

iii-Movens humains

Le candidat devra soumettre une liste du personnel permanent travaillant sans interruption au siège, englobant les domaines de l'administration, de la finance, de la logistique, et autres. En plus, il devra indiquer les experts techniques dont il dispose ou auxquels il aura accès pour assurer la bonne exécution de la prestation. A titre indicatif, les profils clés suivants seront pris en compte dans l'évaluation des ressources humaines de l'entreprise :

- **L'équipe administrative et de gestion** constituée des postes suivants : Directeur général, Chef de Projet, responsable administratif et/ou financier et comptable ;
- **L'équipe technique** constituée à titre indicatif d'un **Ingénieur des travaux de Génie Civil** (inscrit à l'Ordre national des Ingénieurs de Génie Civil pour les entreprise utilisant une équipe constituées des nationaux), d'un **Technicien Supérieur en Génie Civil** (option Bâtiment / Travaux Publics), d'un **Topographe** (Technicien Supérieur en Topographie), d'un **Responsable environnement** et d'une équipe de travailleurs qualifiés dans les domaines suivants : Maçonnerie, Menuiserie (bois, alu ou métallique), électricité et énergie solaire, plomberie et peinture, etc. ;
- **Tout autres postes** dont dispose l'entreprise pour l'accomplissement de ses missions quotidiennes, la liste ci-dessus n'étant qu'indicative et non exhaustive.

NB : Joindre les CV signés des personnels techniques ou clés mentionnées listés dans le dossier.

iv-Moyens techniques

Le candidat doit fournir la liste des équipements qu'il possède et qu'il mobilisera pour l'exécution des travaux. Il produira à titre indicatif les équipements suivants :

- **Équipements de construction** : liste des principaux équipements qui seront utilisés pour l'exécution des travaux (ex. : pelleteuses, bulldozers, bétonnières, etc.).
- **Équipements de transport** : Liste des véhicules nécessaires pour la logistique des matériaux et le transport sur le chantier (ex. : véhicule pick-up, camions, engins de levage, etc.).
- **Équipements de sécurité** : liste des équipements de sécurité mobilisés pour garantir la protection des travailleurs (ex. : casques, harnais de sécurité, équipements de signalisation, etc.).
- **Autres équipements** : Tout autre équipement technique nécessaire à la réalisation du projet (ex. : générateurs, équipements de mesure, etc.).

Pour la justification de l'appartenance de ces équipements, les candidats devront produire les pièces suivantes :

- **Copies certifiées** par une autorité compétente, des factures d'acquisition ;
- **Copies certifiées**, par une autorité compétente, des cartes grises pour tout matériel roulant et engins motorisés utilisés ;

- Tout autres documents attestant de la propriété des équipements tels que les certificats de propriété, les attestations notariées, etc. attestant que les équipements sont la propriété de l'entreprise.

Les candidats devront fournir des photos récentes ou des images illustrant les équipements mentionnés, pour permettre une vérification visuelle de leur existence et de leur état.

NB : Le Maître d'Ouvrage se réserve le droit de vérifier l'existence et l'état desdits matériels et équipements sur le terrain, et d'effectuer une inspection des équipements avant l'attribution du contrat.

VI. Délai et lieu d'exécution des travaux

Les travaux seront exécutés au Parc National du Faro (à la base vie principale de Voko), situé à cheval entre la région du Nord et de l'Adamaoua, principalement localisé dans les départements du Faro (au Nord) et du Faro-et-Déo (Adamaoua). La durée d'exécution prévisionnelle est de neuf (09) mois.

VII. Critères d'évaluation

L'évaluation des dossiers de manifestation d'intérêt portera globalement sur les critères :

A- Critères éliminatoires

Toute entreprise candidate doit avoir réalisé :

- Au moins un projet similaire dans une des régions du Nord, Extrême-nord ou Adamaoua, ou,
- Au moins un projet similaire dans une zone enclavée ou d'accès difficile.

B- Critères essentiels

Les critères essentiels sont récapitulés dans le tableau ci-dessous :

N°	Critères	Notes
1.	Présentation de l'Entreprise :	5
2.	Critères Financiers	25
3.	Moyens humains	20
4.	Moyens techniques	20
5.	Références	30
Note totale de qualification		100

NB : Seules les firmes qui auront totalisé à l'issue de l'évaluation une note technique supérieure ou égale à 70 points sur 100 et ayant satisfait aux conditions du critère éliminatoire seront retenues pour la suite de la procédure.

VIII. Dépôt des dossiers

Les dossiers de manifestation d'intérêt rédigés en français ou en anglais, en six (06) exemplaires dont un (01) original et cinq (05) copies marquées comme tels, devront être déposés au plus tard le 19/10/2011 à 14h heures précises (heure du Cameroun) au Secrétariat de l'Unité de Gestion du Fonds Commun-PSFE sis au 2^{ème} étage de la Délégation Régionale des Forêts et de la Faune du Centre, Rue de l'Imprimerie Nationale, Yaoundé.

Ils devront porter la mention suivante :

« AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET
N° 123456789 /AAIMI/MINFOF/UGFC-PSFE/SPM/2025 DU 12/01/2025
RELATIF A LA PRESELECTION DES ENTREPRISES SECTEUR DES BATIMENTS ET
EQUIPEMENT COLLECTIFS POUR LA CONSTRUCTION DES LOGEMENTS
D'ECOGARDES DANS LE PARC NATIONAL DU FARO
A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

IX. Renseignements complémentaires

Toute communication concernant les clarifications éventuelles se fera uniquement par écrit à déposer au Secrétariat de à l'Unité de Gestion du Fonds Commun-PSFE sise au 2^{ème} étage de la Délégation Régionale des Forêts et de la Faune du Centre ou par mail à l'adresse suivante : infos.fondscommunpsfe@gmail.com.

Toutes les communications orales entre les parties sont interdites.

NB : « pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un sms aux numéros suivants : 673 20 57 25/ 699 37 07 48 ».

LE COORDONNATEUR DE L'UGFC-PSFE

